

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois de décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11 puis 12 à partir de 18 h 40

Date de la convocation du conseil municipal : le 07 décembre 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON (à partir de 18 h 40), Mme Florence BURNEAU, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Alain CIEREN (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEAU), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. le Maire), M. Michel MORACCHINI (donne pouvoir à Mme Charlène MARIE)

Absente : Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : Mme Catherine COESLIER

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0

////////////////////////////////////

DEL2023-056 - Affaires culturelles : Convention avec la Bibliothèque Départementale de Vendée pour la gestion de la Bibliothèque municipale

Par délibération en date du 09 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal ont validé la convention avec la Direction des Bibliothèques du Conseil Départemental permettant ainsi à la bibliothèque de Barbâtre de bénéficier du réseau des bibliothèques de Vendée et cela pour une durée de cinq années.

Cette convention d'objectif est aujourd'hui à renouveler pour une nouvelle période de cinq ans en sachant que la bibliothèque est, depuis lors, devenue municipale.

Le projet de convention précise que :

- La commune s'engage à tendre vers les objectifs fixés avec le Département et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le développement et l'amélioration des services de la bibliothèque,
- Le Département s'engage à assurer gratuitement certaines prestations de services afin d'accompagner et de soutenir les communes dans le développement et l'amélioration des services de leur bibliothèque.

La convention fixe aussi les objectifs suivants :

- La commune s'engage à assurer un service de qualité en matière de local, de mobilier, d'équipement informatique, d'ouverture et horaires de la bibliothèque, d'accueil du public, de prêts, de budget d'acquisition et de collections et à affecter le personnel de gestion nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque ;
- En contrepartie, la Direction des Bibliothèques s'engage à accompagner la bibliothèque de Barbâtre sur son projet culturel et la recherche de financement, sur l'élaboration de sa politique documentaire et la mise en valeur des collections, par le prêt de documents et par l'accès à une plateforme de ressources numériques, par la mise en place de formations et par la mise à disposition de matériels ou d'outils numériques facilitant la programmation d'animations.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour le renouvellement de la convention avec la Bibliothèque Départementale de Vendée pour une période cinq ans à compter de sa notification à la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE
Le 19 DEC. 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

19 DEC. 2023

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Catherine COESLIER

